Laboratoire cantonal de Berne

Muesmattstrasse 19 3012 Bern Telefon 031 633 11 11 Telefax 031 633 11 99 info.kl@gef.be.ch www.be.ch/kl

Informations concernant la remise de denrées alimentaires en plein air

Neuf règles d'or

1 Protection des denrées à l'aller et au retour

- Ø Bien emballées et à l'abri des impuretés
- Ø Conservées sous réfrigération si très périssables

2 Protection contre les altérations

- Ø Réfrigération pour les denrées très périssables (p. ex. max. 5°C/max. 2
- Ø Thermomètres de contrôle

3 Stockage

Ø Protection contre les impuretés (pas trop proche du sol)



4 Hygiène des mains / Dispositif de lavage équipé Ø d'eau courante

- Ø de savon liquide
- Ø d'essuie-mains jetables

5 Stand de vente couvert

- Ø Protection contre les gouttelettes de salive (vente et préparation)
- Surface lisse, exempte de fissures et lavable

6 Fumée interdite

Ø Pour toutes les personnes en contact avec des denrées alimentaires

7 Traitement des déchets

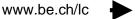
- Ø Entreposage approprié
- Ø Elimination conforme aux prescriptions

8 Hygiène du personnel

- Ø Habits de travail propres
- Ø Mains propres
- Ø Pas de plaies ouvertes
- Ø Pas de malades (grippe / fièvre/ diarrhée)

9 Autocontrôle

- Ø Documentation écrite (analyse des dangers, directives de travail, fiches de contrôle) sur place
- Ø Documents à télécharger sous:



Publications



Documents d'Information









